

Scénario

« Vous êtes **journaliste** au magazine **L'Histoire**. Votre rédacteur en chef vous demande, ainsi qu'à deux de vos collègues, de **rédiger un article** sur les **Trois Glorieuses** (27, 28 et 29 juillet 1830). Votre rédacteur en chef vous facilite la tâche : il vous a déjà fourni la **maquette de l'article** !

Afin de mener à bien ce projet, il faut vous **répartir les tâches**. **Trois axes** vous sont demandés :

1. Les causes de la révolution.
2. Trois journées de guérilla urbaine. *Un axe par membre du groupe.*
3. L'appel à Louis-Philippe.

Cependant, il va falloir **vous documenter**. Pour cela, vous trouverez ci-dessous une **liste de documents** disponibles auprès de votre rédacteur en chef. **Cochez les documents** dont vous semblez **avoir besoin**, puis allez les demander auprès de ce-dernier ! »

Démarche

1^{er} moment : **J'exprime mes besoins.**



Cochez, sur la fiche distribuée, les documents dont vous estimez avoir besoin pour écrire votre article.

2^e moment : **Je m'informe et j'analyse.**



Individuellement, après avoir exprimé vos besoins en documents auprès de votre rédacteur en chef, **répondez à la consigne** suivante à l'aide de ces documents :

1. **Enumérez** les causes de la révolution.
2. **Décrivez** les trois journées de guérilla urbaine.
3. **Montrez** que l'appel à Louis-Philippe est présenté comme une solution.

3^e moment : **Je mets en forme**



Mettez en forme votre article sur la maquette. Il s'agit de :

- **Recopier** la réponse à votre axe.
- **Intégrer un document iconographique** pour votre axe.
- **Si nécessaire**, ajouter une **biographie d'un personnage important** dans le cadre concerné.
- **Si nécessaire**, définir un **mot clé** dans le cadre concerné.

4^e moment : **Je mets en commun**



Présentez votre axe à vos deux collègues journalistes. Pendant ce temps, ceux-ci **recopient** les informations que vous leur donnez **sur leur maquette d'article**.

Capacités travaillées

- S'appropriier un questionnement historique et géographique.
- Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique.
- Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation.
- Coopérer et mutualiser.



Ce dont j'ai besoin ...

- Précisions chronologiques

- Documents iconographiques
 - Portraits (personnages importants ...)
 - Tableaux (affrontements ...)
 - Gravures, estampes ...

- Documents écrits
 - Témoignages
 - Textes de lois (ordonnances ...)
 - Discours contre le régime en place / pour un changement de régime
 - Indications biographiques

Ce dont j'ai besoin ...

- Précisions chronologiques

- Documents iconographiques
 - Portraits (personnages importants ...)
 - Tableaux (affrontements ...)
 - Gravures, estampes ...

- Documents écrits
 - Témoignages
 - Textes de lois (ordonnances ...)
 - Discours contre le régime en place / pour un changement de régime
 - Indications biographiques

Ce dont j'ai besoin ...

- Précisions chronologiques

- Documents iconographiques
 - Portraits (personnages importants ...)
 - Tableaux (affrontements ...)
 - Gravures, estampes ...

- Documents écrits
 - Témoignages
 - Textes de lois (ordonnances ...)
 - Discours contre le régime en place / pour un changement de régime
 - Indications biographiques

Ce dont j'ai besoin ...

- Précisions chronologiques

- Documents iconographiques
 - Portraits (personnages importants ...)
 - Tableaux (affrontements ...)
 - Gravures, estampes ...

- Documents écrits
 - Témoignages
 - Textes de lois (ordonnances ...)
 - Discours contre le régime en place / pour un changement de régime
 - Indications biographiques

Documents

Précisions chronologiques

De 1814 à 1830, Louis XVIII règne sur la France. Puis, de 1824 à 1830, Charles X lui succède. Ce dernier met en place une politique plus autoritaire.

16 mars 1830 : 221 députés libéraux votent une adresse exprimant leur défiance à l'égard du gouvernement du prince de Polignac, chef des ultras.

16 mai : Charles X dissout la Chambre.

23 juin et 3 juillet : victoire des libéraux aux élections (274 contre 143 ultras).

25 juillet : dissolution de la chambre, suspension de la liberté de la presse, réduction du corps électoral par des ordonnances de Charles X.

26 juillet : appel à la résistance de la presse libérale.

27, 28, 29 juillet : les « Trois Glorieuses », journées révolutionnaires qui renversent Charles X (environ 1000 morts et 5000 blessés).

31 juillet : les Chambres remettent le pouvoir au duc d'Orléans, qui devient le roi Louis-Philippe Ier.

Portraits



François Gérard, *Charles X, en habits de sacre*, 1825, musée du château de Versailles.

Winterhalter, *Louis-Philippe Ier, Roi des Français*, 1839, musée du château de Versailles.



Tableaux



Eugène Delacroix, *La liberté guidant le peuple*, 1830, musée du Louvre, Paris.

Hippolyte Lecomte, *Combat de la porte Saint-Denis, 28 juillet 1830*, 1830, musée Carnavalet, Paris.



Gravures, estampes.



Le Drapeau tricolore, gravure sur bois de François Georgin, 1830, BnF





Révolution de 1830 (29 juillet), formation des barricades, estampe de Joseph-Louis-Hippolyte Bellangé, 1830, Paris, BnF

Barricade de la rue Saint-Antoine, 28 juillet 1830, estampe d'Auguste Raffet, 1830, musée Carnavalet, Paris.



Témoignages

Alexandre Dumas (1802-1870), militant républicain, participe à l'assaut contre le Louvre, défendu par les gardes suisses.

« Le Louvre présentait un aspect formidable. Toutes les fenêtres de la grande galerie des tableaux étaient ouvertes ; il y avait deux Suisses, le fusil à la main, à chaque fenêtre. [...] La plupart des hommes qui composaient le rassemblement où je me trouvais étaient des gens du peuple. Les autres étaient des commis de magasin, des étudiants et des gamins. [...] Enfin, au bout d'une demi-heure à peu près, on se lassa de cette fusillade sans résultat. Deux ou trois hommes crièrent : « Au Louvre ! Au Louvre ! » C'était insensé, car il était évident qu'on n'était qu'une centaine d'hommes et qu'on allait avoir affaire à deux ou trois cents Suisses. Mais, dans ces circonstances, on ne s'arrête pas seulement aux choses raisonnables [...]. Un tambour battit la charge et s'élança le premier sur le pont. Tous les gamins l'accompagnèrent en criant : « Vive la Charte ! » »

Alexandre Dumas, Mes mémoires, 1852.

Commerçant, Henri Vienne (1771-1862), est à Paris lors des Trois Glorieuses. Durant dix jours, il prit de nombreuses notes dans son journal.

« 27 juillet : [...] Nous avons rattrapé près de la colonnade du Louvre un cortège d'hommes, de jeunes gens, d'enfants, suivant un brancard sur lequel était porté un blessé dont les vêtements ensanglantés attestaient la barbarie des gendarmes. [...]

28 juillet : [...] Enfin dans cette journée, nos regards ont été douloureusement affectés par le passage sous nos yeux de deux blessés ; l'un, vieillard à deux cheveux blancs, l'autre enfant de dix à douze ans que son père emportait à califourchon sur son dos.

29 juillet : [...] En débouchant sur la rue Saint Honoré mes regards tombèrent sur deux cadavres de bourgeois gisant l'un sur le coin de la rue du Coq, l'autre non loin de la Barrière des Sergents. »

Henri Vienne, *Dix jours à Paris, du dimanche 25 juillet au mardi 3 août 1830*, éditeur inconnu, Dijon, 1892

« Mardi 27 juillet. Aujourd'hui commencent les soulèvements populaires. Les ordonnances du 25 en sont la cause. Le roi va à Compiègne et laisse les ministres faire feu sur le peuple. Dès l'avènement de Charles • X, j'avais prédit qu'il tenterait d'arriver au gouvernement absolu.

Mercredi 28. Je ne puis traverser Paris. Les ouvriers sont lâchés [...]. Ils tuent, sont fusillés, et poursuivis par la Garde royale [...].

Jeudi 29. Attaque des casernes de la rue Verte et de la Pépinière. Bravoure incomparable des ouvriers serruriers. En vingt minutes, les deux casernes prises.

Vendredi 30. Pas un prince n'a paru. Les pauvres braves de la Garde sont abandonnés sans ordres, traqués partout, chassés partout. Paris est libre. Donc, en trois jours, ce vieux trône sapé ! »

Alfred de Vigny, *Journal d'un poète*, 1867.

Textes de lois

À la suite de la dissolution de la Chambre, Charles X publie cinq ordonnances, comme la Charte constitutionnelle de 1814 l'y autorise lorsqu'il y va de la « sûreté de l'État ».

1^{re} ordonnance :

Art. 1. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. [...] nul journal ni écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

2^e ordonnance :

Art. 1. La chambre des députés des départements est dissoute.

3^e ordonnance¹:

Art.2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

Le Moniteur, 26 juillet 1830.

¹ La quatrième ordonnance convoque les électeurs pour le mois de septembre et la cinquième nomme des fidèles du roi aux plus hautes fonctions.



Protestation rédigée par Thiers et signée par les représentants de 11 journaux parisiens (dont Le National, Le Constitutionnel, Le Globe, Le Temps, Le Figaro), parus sans autorisation le 27 juillet 1830.

Le régime légal est interrompu : celui de la force est consommé. Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui est dépouillée du caractère de la loi. Aujourd'hui le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est demandée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui au moins elles puissent arriver à toute la France [...]. Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne. C'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Adolphe Thiers, 27 juillet 1830.

Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple. La République nous exposerait à d'affreuses divisions : elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution. Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous. Le duc d'Orléans était à Jemmapes. Le duc d'Orléans est un roi-citoyen. Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores, le duc d'Orléans peut seul les porter encore. Nous n'en voulons point d'autres. Le duc d'Orléans ne se prononce pas. Il attend notre vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne.

Déclaration d'Adolphe Thiers, affichée dans Paris au matin du 30 juillet 1830.

Indication biographiques

Charles X (1757-1836, règne 1824-1830)

D'abord chef du parti Ultra, il devient roi en 1824, et se fait sacrer à Reims. Intransigeant et partisan d'un retour à une monarchie autoritaire, il porte la responsabilité de la révolution des Trois Glorieuses de 1830.

Louis-Philippe 1er (1773-1850, règne 1830-1848)

Son régime, la monarchie de Juillet, consacre la victoire des principes de 1789 et du régime parlementaire en France. Il est à son tour renversé par une révolution en février 1848.

Adolphe Thiers (1797-1877)

Journaliste libéral, acteur des Trois Glorieuses contre Charles X, ministre et président du Conseil sous la monarchie de Juillet.

